

Nouvelle hausse en 2019 des victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité

En 2019, en France métropolitaine, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 1 870 victimes de crimes ou délits « anti-LGBT¹ ». Par rapport à 2018, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels anti-LGBT enregistrés a progressé de 36 %, après une hausse de 33 % entre 2017 et 2018.

Trois victimes sur quatre sont des hommes. Les victimes sont majoritairement des jeunes : 62 % sont âgées de moins de 35 ans (contre 59 % en 2018). Plus de 6 victimes sur 10 sont enregistrées dans des agglomérations de 200 000 habitants et plus, proportion en hausse en particulier pour l'agglomération parisienne.

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : seules 5 % des victimes d'injures anti-LGBT et environ 20 % des victimes de menaces ou violences anti-LGBT déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité*.

En 2019, en France métropolitaine, 1 870 personnes ont subi des crimes ou délits « anti-LGBT » selon les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales (*Encadré 1*). Trois victimes sur quatre sont des hommes (75 %). Les victimes sont majoritairement des jeunes : 62 % sont âgées de moins de 35 ans.

Entre 2018 et 2019, le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels anti-LGBT enregistrés a progressé de 36 %, après une hausse de 33 % entre 2017 et 2018. La part des hommes est stable (75 % en 2018) tandis que celle des jeunes a augmenté (59 % en 2018).

Cette augmentation peut s'interpréter, avec précaution, de différentes manières : par la progression du phénomène réel, par une tendance des victimes à davantage porter plainte, et par un meilleur accueil des services de police et de gendarmerie nationales.

1 Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres.

Encadré 1 - Délinquance enregistrée : champs et méthode

Cette étude porte sur les personnes physiques victimes de crimes ou de délits (donc hors contraventions) enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationales commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, des victimes. Par commodité on parlera par la suite d'infractions ou de victimes « anti-LGBT », qui est la dénomination utilisée notamment par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

La source utilisée ici par le SSMSI est la base de données des victimes de crimes et délits constituée à partir des bases de procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. En effet, dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Le caractère « anti-LGBT » est repéré dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'infraction qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (67 % des enregistrements),
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle » (33 % des enregistrements).

La part des victimes comptabilisées selon le premier critère a baissé par rapport à 2018, où 75 % étaient comptabilisées selon ce mode. Chaque victime est comptée autant de fois qu'elle est associée à des crimes ou délits anti-LGBT distincts.

Le champ de l'étude est la France métropolitaine (données actualisées pour 2019 en comparaison avec 2018). En 2019, en incluant les départements d'Outre-Mer, le nombre de victimes associées à des crimes ou délits anti-LGBT enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales atteint 1 950, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2018.

L'information disponible sur les victimes d'actes anti-LGBT est, à ce jour, beaucoup plus limitée, sur le champ contraventionnel que sur le champ criminel et délictuel, c'est pourquoi les contraventions ne sont pas incluses dans cette étude. Néanmoins, 1 230 contraventions pénales commises en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime ont été enregistrées en 2019 par les services de sécurité. Comme les crimes et délits, ce nombre est en hausse par rapport à 2018 (+27 %). Il s'agit très majoritairement, en 2019 comme en 2018, d'injures non publiques (plus de 87 %).

avec notamment une évolution de la formation concernant la prise en charge des victimes d'actes anti-LGBT dans le cadre du plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT. Cette hausse s'inscrit également dans un contexte plus large de progression des actes de haine.

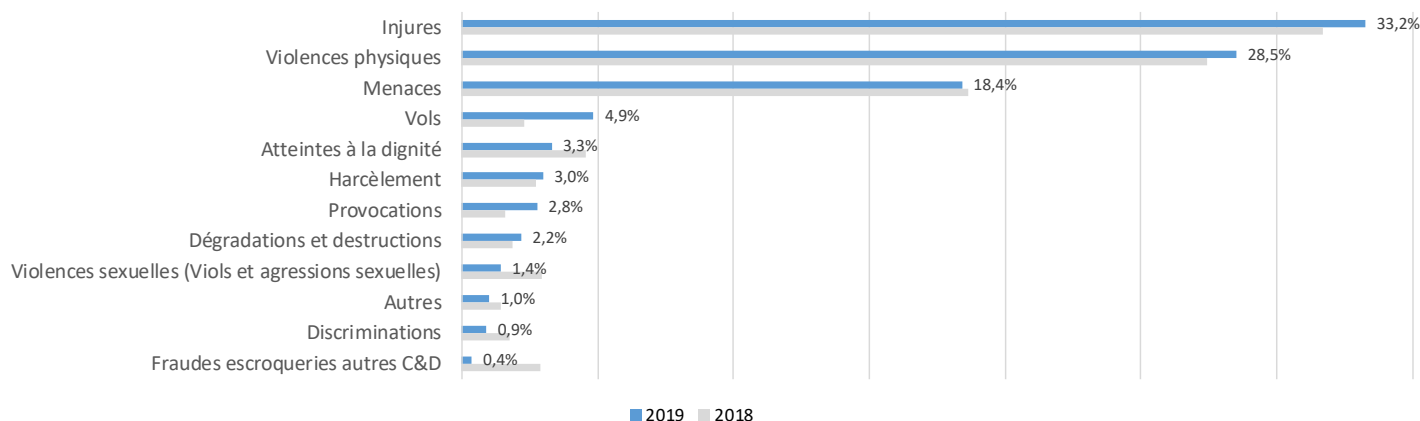
La loi N°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a révisé la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle en y incluant désormais l'identité de genre, réelle ou supposée, de la victime et a élargi le champ des infractions auxquelles cette circonstance aggravante peut s'appliquer. Suite à cette initiative pénale, huit nouvelles qualifications pénales visant à protéger davantage la population LGBT (telles que « agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ») sont actives depuis 2017 et prises en compte dans cette étude. Toutefois, ces modifications du droit pénal ne contribuent que marginalement à la hausse enregistrée depuis 2017. De fait, en 2017, 12 victimes étaient associées à l'une ou plusieurs de ces nouvelles infractions, 25 en 2018 et 20 en 2019.

Plus de la moitié des victimes a subi des injures ou des violences physiques

En 2019, un tiers des victimes a subi des injures anti-LGBT (33 %), et plus d'une sur quatre (29 %) a subi des violences physiques non sexuelles (figure 1). Parmi ces victimes de violences physiques, plus de la moitié (52 %) ont eu une incapacité totale de travail (ITT). Les victimes de menaces représentent 18 %.

Les autres groupes d'infractions sont nettement moins fréquents. Près de 5 % des victimes ont subi des vols avec ou sans violence. Les atteintes à la dignité, le harcèlement et les provocations représentent chacun environ 3 % des victimes. Les dégradations et destructions concernent environ 2 % des victimes et les discriminations environ 1 %. Enfin, les fraudes et escroqueries représentent moins de 1 % des victimes.

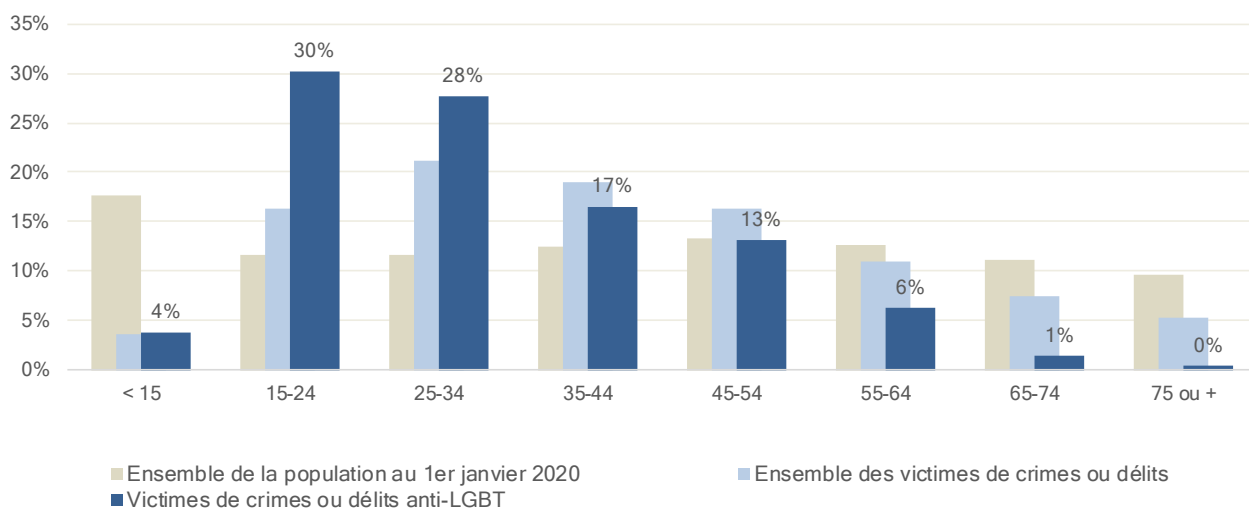
1 Répartition des infractions anti-LGBT en 2019



Champ : France métropolitaine ; crimes et délits anti-LGBT.
 Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits 2019 et 2018.

2 Âge des victimes associées aux crimes et délits anti-LGBT enregistrés par les forces de sécurité en 2019

Comparaison avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.
 Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2019 ; INSEE, estimations de population au 1er janvier 2020.

Encadré 2 : Les actes à caractère anti-LGBT dans l'enquête "Cadre de vie et sécurité"

Dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, toutes les victimes d'injures, de menaces et de violences (hors contexte de vol et commises par une personne qui n'habite pas avec elles au moment de l'enquête) sont interrogées sur les circonstances de l'incident le plus récent qu'elles ont subi. Elles peuvent notamment faire état du caractère anti-LGBT des faits.

D'après l'enquête, sur la période 2012-2018, les violences à caractère anti-LGBT ont fait en moyenne chaque année 7 000 victimes parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Sur la même période et au sein de la même population, les menaces et les injures anti-LGBT ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes. Pour les violences et les injures anti-LGBT, dans près de 7 cas décrits sur 10 la victime est un homme. Pour les menaces, les hommes restent majoritaires (57 %). Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : seules 5 % des victimes d'injures anti-LGBT et environ 20 % des victimes de menaces ou violences anti-LGBT déclarent avoir porté plainte (moyennes sur la période 2012-2018).

L'enquête *Cadre de vie et sécurité* est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête voir : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

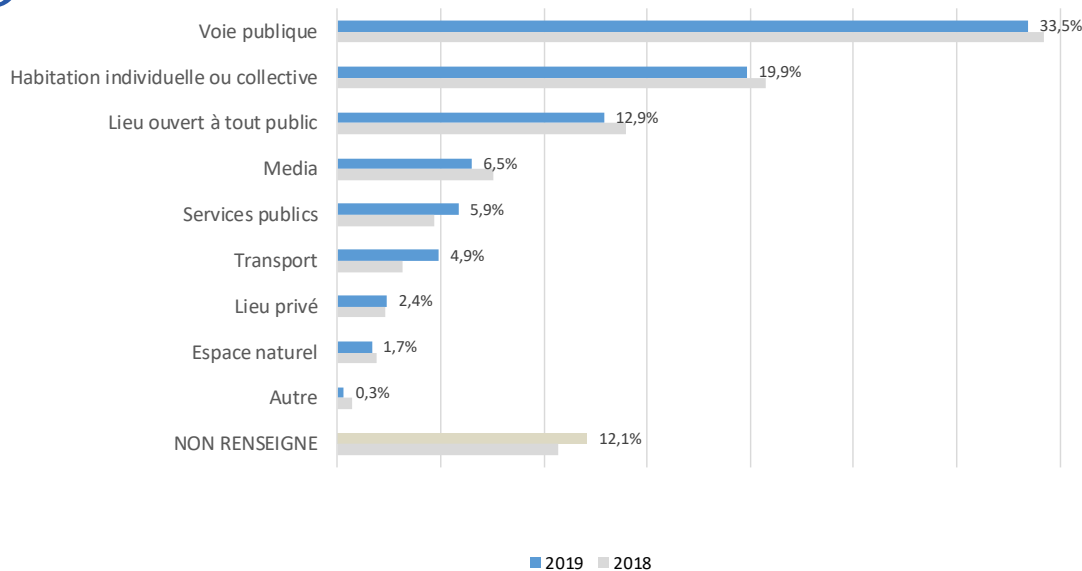
Par rapport à 2018, le nombre de victimes d'injures et de violences physiques a connu une augmentation importante (respectivement +186 et +156 victimes entre 2018 et 2019, soit +43 % et +41 %). En revanche, le nombre de victimes diminue entre 2018 et 2019 pour les violences sexuelles (14 victimes de moins soit -34 %) et les fraudes et escroqueries (33 victimes de moins).

Ces statistiques issues des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis car la très grande majorité des victimes d'actes à caractère anti-LGBT ne portent pas plainte. En effet, selon l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*, le taux de dépôt de plainte est d'environ 5 % pour les injures à caractère anti-LGBT et de l'ordre de 20 % pour les menaces ou violences à caractère anti-LGBT (moyennes sur la période 2012-2018, *Encadré 2*).

Les victimes de ces infractions sont plus souvent des jeunes

62 % ont moins de 35 ans, dont 30 % entre 15 et 24 ans, tranche d'âge qui ne représente que 12 % de la population. Pour autant, toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère anti-LGBT (*figure 2*).

3 Répartition des infractions anti-LGBT par type de lieu en 2019



Champ : France métropolitaine, crimes et délits anti-LGBT.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits 2019 et 2018.

Plus d'une victime sur deux a subi les faits dans la rue ou dans des lieux ouverts au public

Plus de la moitié des infractions sont commises dans des lieux publics : 34 % sur la voie publique, 13 % dans des lieux ouverts au public et 6 % dans des services publics. Cependant, 22 % des infractions se déroulent dans des habitations ou dans d'autres lieux privés (*figure 3*).

En 2019, dans plus d'un cas sur dix le type de lieu dans lequel l'infraction s'est déroulée n'a pas été renseigné lors de l'enregistrement. Cette proportion est en hausse continue : elle est passée de 9 % en 2017 à 11 % en 2018 pour atteindre 12 % en 2019.

La répartition par lieu d'infraction en 2019 reste assez similaire à celle observée l'année précédente : stabilité de la part des infractions commises sur la voie publique, dans des espaces naturels et dans les habitations. Toutefois, les infractions constatées dans les transports augmentent, passant de 3 % à 5 % des actes anti-LGBT entre 2018 et 2019.

Plus de six victimes sur dix enregistrées dans des villes de 200 000 habitants et plus

La part des infractions anti-LGBT enregistrées dans les très grandes agglomérations de 200 000 habitants et plus (y compris l'agglomération parisienne) augmente encore en 2019, atteignant 64 % en 2019 (après 60 % en 2018 et 56 % en 2017). Ces communes abritent 42 % de la population² (figure 4).

Les infractions augmentent notamment dans l'agglomération parisienne, passant de 21 % en 2018 à 27 % en 2019, alors que la population de cette agglomération représente 17 % de la population totale. Les communes de 200 000 habitants et plus hors agglomération parisienne sont surreprésentées parmi les victimes d'infractions anti-LGBT : 36 % des infractions anti-LGBT en 2019 (39 % en 2018) pour 25 % de la population.

Comme l'année précédente, les communes rurales restent sous-représentées parmi les victimes anti-LGBT enregistrées en 2019 : 8 % des infractions ont lieu dans ce type de communes chaque année depuis 2017, ce qui est nettement plus faible que leur part dans la population totale (23 % en 2019).

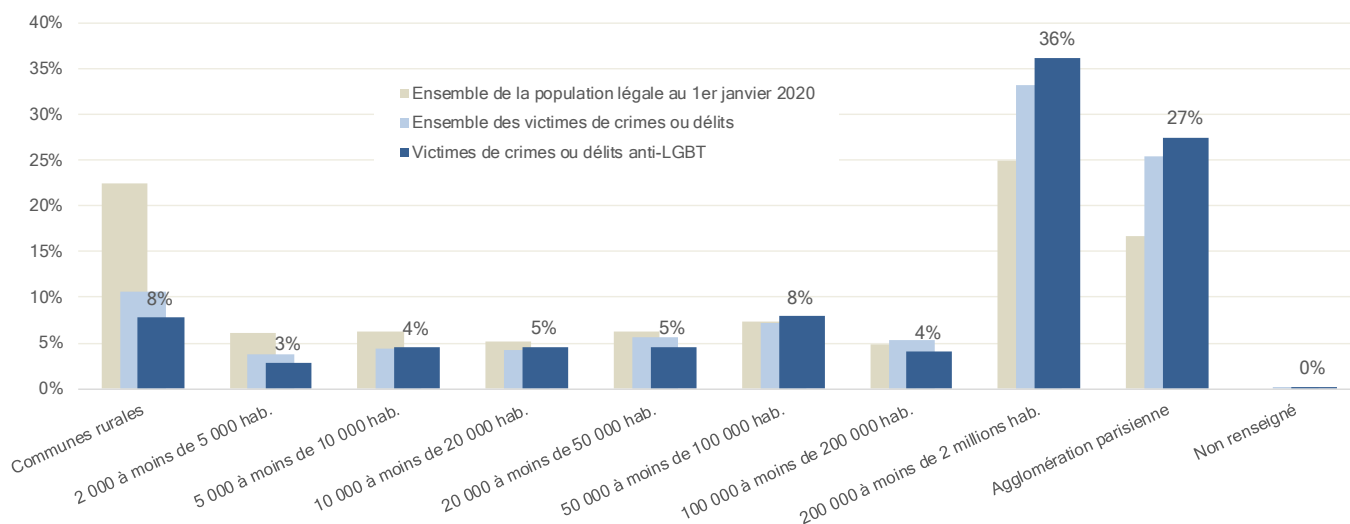
L'analyse de la répartition des victimes d'actes anti-LGBT doit être prise avec précaution. En effet, cette répartition ne traduit pas nécessairement un risque plus important d'être victime dans les grandes agglomérations : elle peut s'expliquer également par une propension plus importante à aller déposer plainte dans les grandes communes que dans des communes moins peuplées, par une évolution progressive du comportement de dépôt de plainte des victimes à travers une libération de la parole plus présente dans des zones urbaines.

La répartition des victimes dans les autres types d'unités urbaines est proche de celle de la population totale.

² au 1er janvier 2020, INSEE

4 Répartition selon la taille de l'agglomération du lieu de commission des faits des victimes associées aux crimes et délits anti-LGBT enregistrés par les forces de sécurité en 2019

Comparaisons avec l'ensemble de la population et l'ensemble des victimes associées aux crimes et délits enregistrés en 2019



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2019 ; INSEE, estimations de population au 1^{er} janvier 2020.

En 2019, le taux moyen d'enregistrement de crimes et délits à caractère anti-LGBT est d'environ 3 victimes pour 100 000 habitants en France métropolitaine. Dans les départements abritant une grande agglomération, le nombre de victimes de crimes ou délits à caractère anti-LGBT pour 100 000 habitants est similaire au niveau national soit 3 pour 100 000 habitants. À Paris, en 2019, le taux moyen est plus élevé qu'au niveau national : 4 victimes de crimes ou délits anti-LGBT pour 100 000 habitants. À l'inverse, dans une soixantaine de départements, en particulier dans l'Ouest et le Sud de la France, le taux d'enregistrement est inférieur à cette moyenne.

Pour en savoir plus

- Bernardi V, « Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2019 », *Interstats Analyse* n°26, SSMSI, Mai 2020 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-atteintes-a-caractere-raciste-xenophobe-ou-antireligieux-en-2019-Interstats-Analyse-N-26>)
- Bernardi V et Hama S, « Les victimes du sexisme en France », *Interstats Analyse* n°25, SSMSI, Mars 2020 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-victimes-du-sexisme-en-France-Interstats-Analyse-N-25>)
- SSMSI, « Insécurité et délinquance en 2019 : une première photographie », *Interstats Analyse* n°24, SSMSI, Janvier 2020 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-24>)
- SSMSI, « Rapport d'enquête *Cadre de vie et sécurité* 2019 » – « Les violences physiques ou sexuelles (hors situation de vol) », Décembre 2019 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>)
- Bernardi V., Hama S. et Roux F., « Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité », *Interstats Info rapide* n°13, SSMSI, Novembre 2019 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-13-Les-outrages-sexistes-enregistres-par-les-services-de-securite>)
- Baux D, « La satisfaction envers l'action de la police et de la gendarmerie : une influence déterminante des attentats de 2015 », *Interstats Analyse* n°22, SSMSI, Octobre 2019. (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/La-satisfaction-envers-l-action-de-la-police-et-de-la-gendarmerie-une-influence-determinante-des-attentats-de-2015-Interstats-Analyse-N-22>)
- Guedj H. et Zemmour E., « Hausse du nombre de victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité en 2018 », *Info Rapide* n°11, SSMSI, Mai 2019 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-11-Hausse-du-nombre-de-victimes-de-crimes-ou-de-delits-anti-LGBT-enregistrees-par-les-forces-de-securite-en-2018>)
- SSMSI, « Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique - Fiche thématique n°3 : « Les violences sexuelles », *Interstats*, Janvier 2019 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2018-premier-bilan-statistique>)
- Guedj H., « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique - Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage », *Interstats*, SSMSI, Janvier 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/107548/854285/file/harcelement-sexuel.pdf>)
- H. Guedj, « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », *Interstats Analyse* N°18, SSMSI, Décembre 2017 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Viols-tentativesde-viol-et-attouchements-sexuels-Interstats-Analyse-N-18-Decembre-2017>)
- Larchet K., « Les injures sexistes, racistes et homophobes depuis 2006 », *Flash' crim* n°27, ONDRP, Janvier 2020 (<https://inhesj.fr/publications/flashcrim/les-injures-sexistes-racistes-et-homophobes-depuis-2006>)



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication :

Christine Gonzalez-Demichel

Rédactrice en chef : Ketty Attal-Toubert

Auteurs : Valérie Bernardi, Lydie Delobel et Dounia Tir

Conception graphique : François Tugores

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats